



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/613

Don d'un véhicule réformé à la Ville de Ouagadougou (Burkina Faso)

Cabinet du Maire

Service des Relations Internationales

**Rapporteur** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/613 - DON D'UN VEHICULE REFORME A LA VILLE DE  
OUAGADOUGOU (BURKINA FASO) (CABINET DU  
MAIRE - SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

La Ville de Lyon est engagée depuis 2007 dans un partenariat de coopération décentralisée avec la Ville de Ouagadougou au Burkina Faso. Ce partenariat de coopération, mené en complémentarité avec la Métropole de Lyon, bénéficie d'un cofinancement du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Par ailleurs, il se développe avec les programmes d'appui de l'Agence française de développement qui finance un programme d'investissement à Ouagadougou en s'appuyant sur l'assistance technique de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon.

D'un point de vue opérationnel, cette coopération se traduit par :

- des missions d'experts assurées par les services techniques (notamment la police municipale, l'éclairage public et les espaces verts) de la Ville de Lyon ;
- l'organisation de sessions de formation à Ouagadougou ou l'accueil de stagiaires dans nos services municipaux ;
- de l'aide à l'équipement des services municipaux de Ouagadougou par l'envoi de matériels réformés, rénovés et, bien souvent, indisponibles à des prix attractifs sur le marché local.

Pour l'année 2021, la Ville de Lyon souhaite poursuivre son aide à l'équipement auprès des services municipaux de la Ville de Ouagadougou, en faisant don d'un camion nacelle qui permettra de renforcer la flotte de véhicules techniques intervenant dans des opérations de maintenance de l'éclairage public ou des espaces verts.

Ce véhicule a été acquis par le service du garage municipal de Lyon. Il sera sorti de l'inventaire comptable à partir du mois d'avril 2021.

Type véhicule	Sortie de l'inventaire (à partir de)	Valeur vénale
IVECO EUROSARGO 130 E 18 Nacelle 2453WK69	Avril 2021	5 000 €

L'envoi de ce véhicule sera assuré par la Métropole de Lyon qui prendra en charge les coûts d'expédition du véhicule par un transitaire spécialisé.

La Ville de Ouagadougou s'engage à réaliser toutes les formalités de dédouanement et à prendre en charge les taxes de douanes.

Où l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International -  
Tourisme ;

## DELIBERE

- 1- Le don de véhicule réformé à la Ville de Ouagadougou est accepté dans le cadre de la coopération Lyon-Ouagadougou.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer tous actes y afférents.
- 3- La sortie du bien du patrimoine de la Ville de Lyon sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M57 :

N° d'inventaire	Désignation	Nature comptable	Observation
MAN 9788	Camion nacelle n° immat 2453 WK 69 Eclairage public	21828	Valeur nette comptable à 0.00 euros

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET